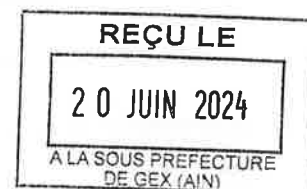


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX**

**Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 07

**SEANCE ORDINAIRE du 13 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 13 juin,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
06/06//2024

**Etaient présents :** Laurence GROSGURIN, Patrick LEVRIER, Delphine GABRIEL-ROBEZ, Sacha TREMBLAY, Jacques MERMET, Jean-Pierre GROSGURIN

Date d'affichage  
06/06/2024

**Excusée :**  
**Absent :** Gilles PERONNET

**Elue secrétaire de séance :** Dephine GABRIEL-ROBEZ

**Objet de la délibération : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réfection et réhabilitation du Refuge de la Loge.**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le Refuge de la Loge, appartenant à la commune, est le seul « refuge étape » sur le GR9 entre les Rousses (Jura) et Menthières massif Jura Gessien Montagne de l'Ain

Il est indispensable que ce bâtiment puisse rester dans le patrimoine de la collectivité pour garder l'assurance à terme d'un usage de « refuge d'altitude » et donc nécessaire d'effectuer des travaux. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Détail des postes	Montant en € HT	Financements	Montant en € HT	en %
Réfection et réhabilitation du Refuge de la Loge	1 187 000	Region Aura	178 050	15%
		Département de l'Ain	118 700	10%
		FNADT	118 700	10%
		FEDER	712 200	60%
		Fonds propres de la commune	59 550	5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 187 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 187 000</b>	<b>100%</b>

**Le conseil ouï l'exposé du maire**

Après avoir délibéré par 07 voix POUR 0 contre 0 abstention

**ADOpte** l'opération, réfection et réhabilitation du refuge de La Loge

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**SOLLICITE** une subvention de **178 050 €** auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes soit **15%** du montant HT du projet.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

